

### 3. Mise en pratique du développement durable à l'échelle locale

Vous trouverez ici les grandes lignes de la mise en place d'un Agenda 2030. Si votre Commune ou Canton lance un tel processus ou souhaite redynamiser sa démarche de développement durable, vous trouverez dans L'ANNEXE 3 de ce Guide pratique un descriptif détaillé des étapes à suivre et des facteurs de réussite.

Une telle démarche nécessitera des efforts et un engagement certain. Tout commence donc avec une décision ferme et formelle, que l'impulsion initiale vienne de l'exécutif, du législatif ou de la société civile.

La suite logique est de savoir où vous en êtes pour décider où vous allez, ce qui prend la forme d'un état des lieux. Une fois que votre situation actuelle a été analysée et les forces et faiblesses identifiées, votre collectivité définit les domaines sur lesquels se focaliser en priorité, fixe des objectifs, puis établit un plan d'actions concret: qui, quand, quoi, comment et avec quelles ressources.

Vient ensuite la mise en œuvre, avec un suivi régulier et, enfin, l'évaluation du processus pour en mesurer le degré d'implantation, l'efficacité, la bonne utilisation des ressources et la pertinence des objectifs choisis.

#### SCHÉMA DE MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE OU AGENDA 2030

